

DÉLIBÉRATION (1)

DU CONSEIL MUNICIPAL ville.
 DU COMITÉ _____
 DU CONSEIL _____

DEM n° 10.184

SÉANCE DU 28 / 06 / 2010

concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009

(1) Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M^r Didier QUENTIN (1) Le Comité Syndical (1) Le Conseil _____

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009, le 28 / 06 / 2010, ce jour

Considérant _____
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009

Constatant que le compte administratif présente :

(1) Un excédent de fonctionnement de 5.777.212,06

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RECUE
01 JUL 2010

POUR MÉMOIRE	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1	
A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 5.777.212,06
B) RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	-
Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 5.777.212,06
D) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	1.065.023,90
R 001 (excédent de financement)	
E) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 (2)	
Besoin de financement	3.598.949,00
Excédent de financement (3)	
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	4.663.972,90

DÉCISION D'AFFECTATION	
(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	
1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement	4.663.972,90
G) = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)	1.113.239,16

(1) Un déficit de fonctionnement de _____
 Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.

Fait à ROYAN, le 28 / 06 / 2010

Délibéré par (1) : Le Conseil Municipal,
 Le Comité Syndical,
 Le Conseil _____



 Le Maire, Benoît GIRAUD
 Le Premier Adjoint, _____
 À Royan le 28 / 06 / 2010
 Le Président, _____

Nombre de membres en exercice 33
 Nombre de membres présents 29
 Nombre de suffrages exprimés 33

Votes : Contre Pour 33
 Abstentions

Date de convocation : 22 juin 2010

Certifié exécutoire par :
 Le Maire Le Président
 compte tenu de la réception
 en _____ Préfecture, le ____ / ____ / ____
 et de la publication, le ____ / ____ / ____
 À Royan le / 06 / 2010
 Le Maire, _____ Le Président, _____

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

(3) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____
 ou autofinancement : _____

(4) Éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.